Acquisition chemin de Valentin à la SCI MICHACOU

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Une partie de la propriété de la SCI MICHACOU (M. et Mme CHARLES Dominique), sise 52 ter, chemin de Valentin, est frappée d'alignement en vue de l'élargissement de ce chemin. Cadastrée section OT n° 206, la parcelle concernée est classée en zone NB du POS secteur Nord.

Conformément à la prescription mentionnée dans le permis de construire délivré le 29 juin 2004, la SCI MICHACOU (M. et Mme CHARLES Dominique) cède gratuitement à la Ville de Besançon la parcelle cadastrée section OT n° 206, d'une contenance de 46 m².

Les travaux d'élargissement seront pris en charge par la Ville de Besançon et une indemnité de 1 990 € sera versée à la SCI MICHACOU pour perte de haie et végétaux.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense de 1 990 € sera imputée au chapitre 21.824.2112.00501.30100.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette acquisition et à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 avril 2005.